

Synthèse

Rapport d'étape sur Charte Sociale

Juillet 2011

La Charte Sociale nécessite un cadrage méthodologique impliquant largement les forces vives du pays.

Le rapport d'étape du Conseil Economique et Social sur la Charte Sociale restitue les conclusions de la première phase de cadrage méthodologique, visant à définir les objectifs de la Charte, son articulation avec les référentiels nationaux et internationaux, sa structuration, les modalités de son élaboration et du suivi de sa mise en œuvre.

Fruit des auditions organisées avec près de 70 acteurs et partenaires économiques et sociaux (gouvernement, centrales syndicales, associations et organisations professionnelles, acteurs de la société civile, instances et conseils consultatifs nationaux) et des contributions des membres du groupe de travail ad hoc, ce rapport dans sa dernière mouture a pris en compte les avancées majeures de la Constitution de 2011, qui a garanti de nombreux droits fondamentaux et libertés publiques, allant parfois au-delà des attentes qui avaient été exprimées lors des auditions.

Ce rapport d'étape représente une plateforme pour enrichir la discussion entre les membres du Conseil et poursuivre le débat avec les acteurs et forces vives du pays autour de la Charte Sociale. Dans une seconde phase, il sera complété par des cahiers de charge spécifiques à chaque composante de la Charte avec un planning général d'élaboration.

La Charte a pour vocation de rendre effectifs les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux garantis par la Constitution de 2011.

Pourquoi une Charte Sociale ?

C'est d'abord pour relever les défis majeurs liés aux transformations profondes que connaît la société marocaine, à la réduction des déficits sociaux et des déséquilibres territoriaux et à la réalisation d'une croissance forte et d'un développement humain durable. C'est ensuite pour : i) Renforcer la confiance entre l'Etat et la société ; ii) Consolider le lien social ; iii) Garantir la stabilité économique et sociale ; iv) Mobiliser les forces vives du pays

Qu'apportera la Charte sociale ?

Tout en s'inscrivant dans le cadre des Déclarations et Conventions Internationales, la Charte Sociale devrait contribuer à rendre effectif les droits fondamentaux des citoyens garantis par la Constitution de 2011 et protéger les bénéficiaires contre toute violation de ces droits ; de même ,elle devrait décliner sur le plan opérationnel le contenu de ces droits et les traduire en Grands Contrats définissant les objectifs à atteindre, les modalités de mise en œuvre et de suivi et la responsabilité des acteurs.

La Charte aurait aussi pour objet de traiter les thèmes considérés prioritaires, notamment ceux faisant l'objet de positions différentes des acteurs, et cela en favorisant le dialogue et

les conditions de convergence entre des intérêts qui peuvent parfois être contradictoires. Il s'agit par exemple de la réforme de la caisse de la compensation, du système de retraites, l'organisation du droit de grève...

La Charte Sociale pourrait reposer sur trois grands principes directeurs et s'articuler autour de six composantes inspirées des « nœuds du futur » du rapport du cinquanteaire.

La déclinaison des droits fondamentaux respecterait trois principes directeurs formulés à l'issue des premiers travaux du Conseil.

Premièrement, la recherche du bien-être social ne saurait occulter le maintien de la compétitivité économique, ni porter atteinte aux ressources et milieu naturels et au cadre de vie. C'est l'équilibre entre le socialement juste, l'économiquement nécessaire et « l'environnementalement » durable, qui sera recherché.

Deuxièmement, dans un souci de cohésion sociale, la répartition de la charge des droits sociaux s'effectuera en fonction de la faculté contributive des différents acteurs.

Troisièmement, la hiérarchisation des actions et des initiatives tiendra compte de leur degré d'urgence (réformes structurantes, thèmes et dossiers d'intérêt pouvant impacter immédiatement les conditions de vie des populations cibles), et des moyens mobilisables.

Le Conseil économique et social estime que les composantes de la Charte Sociale devrait également s'inscrire dans le cadre des grands défis ou les "nœuds du futurs", identifiés dans le rapport du Cinquanteaire, le savoir, l'économie, la gouvernance, la santé et l'inclusion. Six composantes ont ainsi été identifiées :

1. **la santé et le bien-être social**, portant essentiellement sur l'amélioration et la généralisation de la couverture médicale ;
2. **le savoir, la formation et le développement culturel**, comprenant principalement l'éducation-formation et le développement culturel ;
3. **l'inclusion, la cohésion sociale et la solidarité**, avec pour priorités la protection de la famille, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, la protection des personnes en situation d'handicap ou la garantie des droits des marocains résidants à l'étranger ;
4. **la croissance économique et le dialogue social**, à travers notamment la promotion d'une économie compétitive et solidaire, du travail décent, de la sécurité au travail et de la protection sociale ;
5. **le développement durable et la protection de l'environnement**, incluant en particulier la gestion optimale des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, la préservation de l'environnement ;

6. **la gouvernance et la démocratie sociale**, englobant la participation des citoyens aux décisions les impliquant, la justice et l'effectivité des lois, la qualité des services de proximité aux citoyens, la reddition des comptes....

La Charte Sociale serait déclinée en grands contrats sociaux...

L'analyse de ces six différentes composantes permettra d'élaborer des chartes thématiques sous forme de grands contrats sociaux, qui préciseront le rôle et la responsabilité, ainsi que les droits et devoirs des acteurs et parties prenantes concernés.

Ces grands contrats sociaux pourraient prendre trois formes distinctes : loi-cadre, convention collective ou partenariat innovant et déclaration générale.

..... dans une approche d'appropriation par les acteurs concernés et la société et avec un suivi institutionnalisé de sa mise en œuvre.

L'élaboration de la Charte Sociale nécessitera une large mobilisation des citoyens et des acteurs concernés par une communication multiforme, appropriée et territorialisée (auditions, forums-débats, rencontres, réseaux sociaux, campagnes de sensibilisation...).

En outre, le Conseil recommande la mise en place d'une Instance multipartite ad hoc indépendante chargée du suivi de la mise en œuvre et de la révision de la Charte Sociale.